

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 4 mai 2023  
Date d'affichage de la liste des délibérations : 15 mai 2023

Nombre de conseillers :	
en exercice :	15
présents :	11
votants :	14

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

**Présents :** GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal - POZZO Maryvonne – LEPAGE Michel – LECORNU Séverine - FOSSEY Flavie – THIENNETTE Claude - VANDENAWEELE Guy – LE GUILLOUX Vanessa - GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice.

**Pouvoirs :** LEBLOND Christine a donné procuration de vote à LE GUILLOUX Vanessa. LEMAITRE Stéphanie a donné procuration de vote à FOSSEY Flavie. YBERT Valéry a donné procuration de vote à THIENNETTE Claude.

**Absente :** LACAILLE Estelle.

**Secrétaire de séance :**  
POZZO Maryvonne.

### 3 – DOMAINE & PATRIMOINE

#### 3.3 – Locations

**Autoriser M. Le Maire à mettre à disposition la salle polyvalente de la plage au Ministère des Armées**  
- Délibération n° DEL2023-05-03-

M. Le Maire donne la parole à son troisième adjoint, M. Michel LEPAGE.

Il informe les conseillers que le Ministère des Armées sollicite la mise à disposition gratuite de la salle polyvalente de la plage, du 22 au 25 mai, pour héberger les fusiliers marins dans le cadre de leur entraînement nautique.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de M. L'Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

☞ **Article unique :** d'autoriser M. Le Maire à mettre à disposition gracieusement la salle polyvalente de la plage, du 22 au 25 mai 2023, pour héberger les fusiliers marins dans le cadre de leur entraînement nautique sur la commune.

République Française

Département de la Manche  
Arrondissement de Courances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Adoptée à la majorité des votants  
(14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,  
Le 11 mai 2023,

La Secrétaire de Séance,  
Maryvonne POZZO

Le Maire,  
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.